

Concours section : 3e concours d'accès  
Epreuve matière : Connaissance du monde contemporain  
N° Anonymat : FQCRJ381 WT

Nombre de pages : 8

14.5 / 20

Concours : 3<sup>ème</sup> CONCOURS

Epreuve : CCMC

**CONSIGNES**

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Numérotier chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de la feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.



## Consensus et compromis.

Dans son ouvrage Le Juste, Paul Ricoeur écrit : « la sagesse du jugement consiste à élaborer des compromis fragiles où il s'agit de trancher, moins entre le bien et le mal, qu'entre le gris et le gris ou, cas hautement tragique, entre le mal et le pire ». L'expression « compromis fragiles » est intéressante en ce que l'ajout du qualificatif « fragiles » renforce une idée déjà présente dans le terme même de « compromis », à savoir celle de concession, voire de déception, en tout cas d'un « mieux que rien ». Le compromis est une situation dont on sent bien qu'elle n'est pas pleinement satisfaisante et qui elle ne sera peut-être pas durable. Le compromis sous-entend l'idée d'un arrangement en creux, où chaque partie a accepté de renoncer à certains avantages ou certaines revendications en échange de la satisfaction d'autres éléments. À l'inverse, le consensus est porteur d'une connotation beaucoup plus positive. Il est l'aboutissement d'un processus qui satisfait tout à fait les parties prenantes, malgré la probable diversité des opinions et des enjeux en présence. Là où le compromis est le résultat d'un jeu à somme nulle, le consensus met tout le monde d'accord en proposant une solution nouvelle, inédite, qui emporte l'adhésion et s'assure le plébiscite.

Le sujet invite à s'interroger sur les deux notions de consensus et de compromis de façon conjointe. Or, si les deux termes sont loin d'être synonymes, ils ont en commun de ne pouvoir exister que sous certaines conditions. En effet, l'un comme l'autre suppose l'existence préalable d'une négociation, à tout le moins d'une discussion, donc d'un rapport

N°

117.

suffisamment libre et égalitaire entre les parties pour qu'un accord soit nécessaire. Un rapport de domination, en ce qu'il permet à une partie d'imposer sa vérité ou sa volonté à l'autre partie, ne saurait voir apparaître un compromis ou un consensus. De même, compromis et consensus presupposent l'existence d'une certaine liberté, à minima celle de n'être pas d'accord et de pourvoir le faire valoir. Les deux notions portent également en elles l'idée d'un avenir commun, d'une coexistence des parties dans la durée, car sans cette coexistence, nulle besoin d'accord.

Consensus et compromis ne peuvent ainsi exister que dans des sociétés libres et égalitaires et sont donc au cœur des sociétés démocratiques et républicaines contemporaines. Néanmoins, face à la montée de l'abstention, à la perte de confiance des citoyens dans leurs institutions ou encore à la remise en question de vérités scientifiques tenues pour acquises, il est possible de penser qu'il devient de plus en plus ~~et~~ ardu de faire émerger et de maintenir dans la durée consensus et compromis.

Ainsi, alors que consensus et compromis sont au cœur des institutions démocratiques et républicaines de la société contemporaine, en quoi les difficultés à assurer aujourd'hui les conditions d'émergence et de maintien de ces deux notions sont-elles révélatrices d'une crise institutionnelle profonde ? Quelles solutions seraient à même de redynamiser les processus d'élaboration de consensus et de compromis stables dans la durée ?

Si consensus et compromis sont des marqueurs des sociétés démocratiques et républicaines (I), différentes solutions existent face aux difficultés de la société contemporaine à continuer de faire émerger des compromis et consensus durables (II).

## I. Consensus et compromis : des marqueurs des sociétés démocratiques et républicaines

Si consensus et compromis ont en commun de ne pouvoir exister que sous certaines conditions (A), ils se maintiennent dans la durée par leur capacité à « s'institutionnaliser » (B).

## A. les conditions d'émergence des consensus et des compromis

L'égalité, la liberté et le partage d'un arena commun sont des conditions nécessaires à l'existence de consensus et de compromis.

Tant le compromis que le consensus sont au cœur du fonctionnement de la cité démocratique penchée par les premiers philosophes grecs. L'égalité entre ceux qui ont le statut de citoyen est un pré-requis à l'existence d'une cité gouvernée par le peuple souverain, car les citoyens doivent pouvoir débattre de ce qu'ils pensent être le meilleur pour leur cité. De même, pour les penseurs des Lumières et notamment Jean-Jacques Rousseau, les hommes se soumettent volontairement à la volonté générale par un «contrat social» (Du Contrat social, 1762) : ainsi, chacun se donnant à personne tout le monde, ne se donne à personne. Les hommes sont égaux et forment un peuple souverain qui dirige la société en recherchant en permanence la volonté générale par consensus et compromis. C'est l'opposé même de la monarchie absolue dont la sculpture monumentale des Quatre Nations vaincues de Martin Desjardins exposée au Louvre est une illustration du despotisme sans limite à l'égard des Etats vaincus, en l'occurrence la Hollande, le Brandebourg, l'Empire germanique et l'Espagne. De même, dans la fable de Jean de la Fontaine à le Lion, la Genisse, la Chiene et la Brebis, l'on voit bien qu'il n'y aurait pas de «société» entre les quatre protagonistes du fait de la supériorité totale du Lion sur ses trois «associés».

La liberté, sous ses différentes formes, est également une condition d'existence de compromis et de consensus. De même qu'il est longtemps impensable d'imaginer l'émergence de consensus entre catholiques et protestants à l'époque des guerres de religions (Henri IV doit d'ailleurs se convertir pour pouvoir régner, car on ne saurait faire de concession sur ce point à son époque), il est, à une époque plus récente, impossible de manifester une quelconque opposition politique sous les régimes totalitaires du XX<sup>e</sup> siècle, sous peine de déportation. Dans les sciences, la manifestation de pensées jugées hérétiques a pu conduire à la condamnation de penseurs tels Giordano Bruno, brûlé en 1600 pour hérésie. L'obscurantisme d'alors s'oppose frontalement au processus d'élaboration du consensus scientifique.

Le partage d'une destinée commune fonde également la recherche de consensus et de compromis. Dans son ouvrage Du monde des à l'univers infini, Alexandre Koyré montre bien qu'à partir du XVI<sup>e</sup> siècle, l'homme prend conscience de sa place dans l'univers : il n'est plus en dehors du monde, il y participe et ses actes influencent l'environnement. Chaque action produit comme un désordre de résonances dans une enceinte fermée », pour reprendre les termes de Paul Valéry (Regards sur le monde actuel, 1945). Parce que les hommes cohabitent à l'instant « t », mais aussi parce que leurs comportements auront des conséquences pour les générations futures (Hans Jonas, Le principe responsabilité), ils doivent en permanence élaborer des compromis et des consensus pour pouvoir continuer de vivre ensemble. La question de l'écologie porte en elle cette responsabilité qu'a l'homme contemporain de s'accorder avec ses congénères sur l'avenir de la planète.

Les conditions d'émergence de consensus et de compromis étant évoquées, il s'agit d'analyser leur maintien dans la durée.

### B. le maintien des consensus et compromis par les institutions

Les sociétés démocratiques et républiques permettent d'assurer une stabilité des consensus et des compromis qu'elles ont permis de faire émerger par leurs institutions.

La construction européenne offre un exemple de transformation de consensus d'abord économiques en institutions pérennes.

À la suite du Traité de Versailles mettant fin à la Première Guerre mondiale peut sans doute être vue comme l'imposition de conditions insoutenables dans la durée par les nations victorieuses à l'Allemagne – soit l'opposé total du compromis ou du consensus – les accords des années 1950 établissant la Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA) et la Communauté économique européenne (CEE) sont, eux, des consensus économiques qui se sont maintenus sur la durée.

À l'échelle nationale, les institutions de la Ve République font preuve d'une stabilité indéniable,

Concours section : 3e concours d'accès  
Epreuve matière : Connaissance du monde contemporain  
N° Anonymat : FQCRJ381 WT

Nombre de pages : 8

14.5 / 20

Concours : 3<sup>ème</sup> CONCOURS

Epreuve : CCMC

- CONSIGNES**
- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.
  - Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
  - Numérotier chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.
  - Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
  - N'effectuer aucun collage ou découpage de la feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.



même si la question d'une réforme constitutionnelle voie d'un changement de Constitution est présente depuis plusieurs années. Il semble que les institutions de la V<sup>e</sup> République puissent donc à maintenir une certaine stabilité et que cela soit au moins en partie dû à leur capacité à obliger les différents pouvoirs et les acteurs de la vie politique à élaborer en permanence des compromis et des consensus.

Dans son ouvrage La fin de l'Histoire ou le dernier homme, Francis Fukuyama a soutenu l'idée selon laquelle la démocratie et le libéralisme allaient s'imposer au monde (et donc entraîner la fin de l'Histoire entendue comme la confrontation et la succession des idées politiques) précisément par leur capacité à faire consensus auprès de l'humanité dans son ensemble. Si les résurgences anti-démocratiques et anti-libérales contemporaines et nombreuses semblent invalider cette théorie - on pense par exemple au retour de la junte militaire en Birmanie en février 2021 ou au retour des talibans en Afghanistan en septembre 2021 - il convient d'analyser les difficultés contemporaines à préserver l'existence de consensus et de compromis dans la société.

## I. Consensus et compromis : entre difficultés contemporaines et nécessaire renouveau

Il peut sembler de plus en plus difficile d'élaborer et de maintenir des consensus et des compromis dans la société contemporaine (A), ce qui impose d'envisager des solutions

N°  
S.I.T.

pour redonner de la rigueur à ces notions fondamentales (B).

### A. Consensus et compromis face aux difficultés contemporaines.

Les difficultés à élaborer et à maintenir dans la durée des compromis et des consensus sont révélatrices d'une crise de confiance dans les institutions.

Cette crise de confiance touche notamment les institutions européennes qui doivent faire face à une défiance croissante des populations. Le Brexit illustre ainsi l'absence totale de consensus et encore plus de compromis puisque le choix de la population britannique n'a pas été de rechercher un accord pour continuer à établir dans l'Union Européenne, mais plus brutalement, une sortie de l'UE. Cette solution peut paraître extrême et s'oppose en tout cas à la notion de compromis, sans compter qu'elle ne règle pas la question de l'avenir commun de l'UE et de la Grande-Bretagne.

L'assaut du capitol le 6 janvier 2021 est également un marqueur de l'absence totale de capacité à accepter le compromis inhérent à la démocratie. C'est un refus des consensus électoral, encouragé par les plus hauts représentants de la Nation, en particulier D. Trump.

En France, la crise dite des « gilets jaunes » a pu être vue comme une remise en question forte des corps intermédiaires qui sont notamment des syndicats, dont une des raisons d'être est précisément la recherche de compromis avec les pouvoirs politiques et les entreprises.

La montée du complotisme peut aussi s'analyser comme un refus pur et simple d'accepter la complexité du monde et son corollaire qui est la recherche de compromis et de consensus par l'argumentation scientifique et rationalisée, ce que montre notamment P-A Taguieff dans son ouvrage Mécaniques du complotisme.

Ces deux phénomènes poussent à repenser les dynamiques à même de permettre l'émergence de compromis et de consensus stables.

## B. Quelles solutions pour redynamiser l'émergence de compromis et de consensus stables ?

L'élaboration de consensus et de compromis requiert une certaine éthique de la discussion et du débat, qui sont au cœur de la démocratie participative. Sous son premier mandat E. Macron a ainsi organisé un Grand Débat dont un des éléments qui en a émergé était la volonté pour une partie de la population de voir se mettre en place des "référendums d'initiative citoyenne".

Le développement de la pensée critique, notamment à l'école, est fondamental pour lutter contre le développement du complotisme et favoriser des débats éclairés, seuls à même de produire des consensus et des compromis stables. L'éducation aux médias et à l'information (Enri) participe de cette dynamique, de même que l'apprentissage de techniques de résolution de conflits et de négociation.

Dans la justice, on assiste depuis quelques années à un effort important pour favoriser les démarches de conciliations : là aussi, c'est la recherche du consensus, ou du moins des compromis, qui est favorisée plutôt que l'arbitrage du juge entre des situations d'apparence irréconciliables. Ces modes alternatifs sont plébiscités en ce que ils sont garants de solutions sur le long terme puisque l'acceptation de l'accord - du consensus - est au cœur du processus. On assiste à une dynamique semblable dans la matière pénale avec le développement de la justice régie par (CAPC, CJPC).

En conclusion, consensus et compromis sont des processus fondamentaux dans les sociétés démocratiques contemporaines. Ils sont au cœur du bon fonctionnement des institutions et doivent donc être préservés et même redynamisés dans un contexte de défiance. Les « compromis fragiles » que sont les jugements ne s'en trouveront que renforcés.

Nº  
.../...